REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MARTIGNE-sur-MAYENNE

SEANCE du 24 juin 2026

Date de la convocation : 18/06/2026 Date d'affichage : 18/06/2026
L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des loisirs de la commune de Martigné-sur-Mayenne, sous la présidence de Monsieur Guillaume CARRÉ, Maire.

Présents : G. Carré, J. Chevallier, F. Daviau, P. Bertin, V. Massot, C. Johan, A. Crétois, D. Paillard, L. Renaudin, D. Pottier, ~~N. Jégoux~~, S. Trémoureux, ~~J.Guilemin~~, AL. Retailleau, ~~A.Gayaud~~, ~~C.Fourreau~~, Y. Lallier, ~~M. Landemaine~~, A. Leblanc formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : N. Jégoux, J.Guilemin C. Fourreau, A.Gayaud
M. Landemaine

Nombre de conseillers :	19
Présents :	14
Votants :	14

Patrick BERTIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 Mai 2026

ALSH- RECRUTEMENT ANIMATEURS – ETE 2026 DCM 2026-06-01

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, il est nécessaire de recruter des animateurs pendant l'été 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal **DECIDE** :

-De recruter 5 animateurs en contrat d'engagement éducatif : 3 titulaires BAFA et 2 stagiaires BAFA
- Dit que ceux-ci seront rémunérés selon les termes de la délibération DCM 2026-02-02 du 11 février 2026

REGLEMENTS INTERIEURS- PAUSE MERIDIENNE -ALSH-ACCUEIL PERISCOLAIRE DCM 2026-06-02

Monsieur BERTIN donne lecture des règlements intérieurs de la pause méridienne et de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027 :

- Pas de changement majeur par rapport aux années précédentes ;
- Concernant la facturation, il est rappelé aux parents de bien transmettre dès la rentrée leur numéro d'allocataire CAF ou leur Quotient familial ;

- Fin progressive du paiement par chèque ;

Mme Retailleau précise qu'en cas d'absence de réservation de repas ou de présence non prévue à l'accueil périscolaire, les observations doivent être faites aux parents (téléphone, mail, de vive voix..) mais surtout pas aux enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** à l'unanimité les règlements tels que présentés ;

REMBOURSEMENT ELECTRICITE- L'INSTANT DE BIEN ETRE DCM 2026-06-03

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser à notre ancien locataire « l'Instant de Bien Être » la facture EDF d'un montant de 144,46 € TTC réglée par ce dernier après l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** M. Le Maire à procéder au remboursement de la facture d'électricité d'un montant de 144,46 € TTC à « L'INSTANT DU BIEN ÊTRE »

SUBVENTION « TERRE EN FETE » DCM 2026-06-04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux aides et subventions accordées par les collectivités,
Vu les échanges entre la Municipalité et les Jeunes Agriculteurs de la Mayenne pour l'organisation de l'évènement « Terre en Fête » prévu le week-end des 15 et 16 août 2026 à Moulay,
Considérant l'intérêt local de cette manifestation qui met en avant les valeurs rurales,
Considérant l'aide logistique gratuite apportée par la collectivité,
Vu le plan de financement présenté,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-APPROUVE le versement d'une subvention de 300 € à l 'association des jeunes agriculteurs de la Mayenne

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DCM 2026-05-05

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8
Considérant que dans un délai de six mois après le renouvellement intégral du conseil municipal, dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur
Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal les dispositions présentes dans le projet de règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de MARTIGNÉ SUR MAYENNE, tel qu'il figure en annexe.

STATION D'EPURATION – LANCEMENT DU MARCHE DE TRAVAUX DCM 2026-06-06

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de réhabilitation de la filière boues et l'optimisation technique de la station d'épuration.
Il précise que le cahier des charges du marché de maîtrise d'oeuvre a été rédigé par le département dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités.
Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € HT.
Le plan de financement envisagé est détaillé ci-dessous.

Opération	Coût estimatif (€HT)	Aides CD53 (30%)	Aides AELB (35%)	Reste à charge commune €HT
Extension/ réhabilitation de la filière boues	400 000 €	120 000 €		280 000 €
Remplacement des 2 surpresseurs / aérateurs	37 500 €		- €	37 500 €
Remplacement de l'automate/ IHM / télégestion	42 500 €		- €	42 500 €
Equipement en métrologie	15 000 €	4 500 €	5 250 €	5 250 €
Coût total	**495 000 €**	**124 500 €**	**5 250 €**	**365 250 €**

Monsieur le Maire précise que le taux de financement annoncé est inférieur à celui espéré, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne privilégiant le financement de la ressource en eau potable plutôt que l'assainissement.
M. Pottier précise que cette tendance a vocation à perdurer et qu'il est important de lancer le marché rapidement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'**AUTORISER** le lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre relative au marché de réhabilitation de la STEP ;
- D'**APPROUVER** le plan de financement des travaux tel que défini ci-dessus ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du département et de l'Agence de l'Eau;

Vote : UNANIMITÉ POUR

JURY D'ASSISES 2027 DCM 2026-06-07

Le Maire précise, que comme chaque année, il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assisses conformément à l'article 261 du Code de procédure pénale : « dans chaque commune, le maire, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral – *6 noms pour Martigné*- pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'ont pas atteint, l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. »
Mme Aude LEBLANC et M Christian JOHAN sont désignés pour effectuer le tirage au sort dont les résultats sont les suivants :

- Mme LOUAIZIL épouse GRUDÉ Guillemette ;
- M. LOCHU Daniel ;

- M. HUCHET Dominique ;
- Mme TROHEL épouse MAILLARD Valérie ;
- M. DEBRAY Laurent ;
- M. CRÉTOIS Léo.

APPROBATION DEVIS CONTRÔLE D'ACCES SALLES DCM 2026-06-08

M. Chevallier précise aux conseillers que notre système de contrôle d'accès de salles BOOKY est obsolète. Le prestataire KELIO propose une nouvelle solution intuitive et interactive qui nécessite un investissement.
Le montant du devis s'élève à 2 538,00 € TTC.
Cette société n'assurant ni le paramétrage ni la maintenance de l'installation, il convient de conclure parallèlement un contrat avec la société partenaire 3D OUEST pour un montant de 4 248 € TTC.
M. Chevallier précise que les crédits budgétaires ont été prévus sur l'exercice.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

-**VALIDE** le devis KELIO pour un montant de ;
-**VALIDE** le devis 3D OUEST pour un montant de
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes en résultant.

RELEVE DES DECISIONS DU MAIRE

Cf. document en annexe

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES-ENFANCE-JEUNESSE – PATRICK BERTIN

- PEDT :approbation du projet transitoire ;

- ALSH JUILLET : réunion de préparation le 30 mai : choix de fermer l'ALSH le lundi 13 juillet ; seuls 2 bilans seront réalisés au cours du mois de juillet ; appel aux conseillers pour le montage des mini-camps ; fête de fin de centre le 30 juillet 2026.

COMMISSION COMMUNICATION ET ATTRACTIVITÉ- FLORENCE DAVIAU

- Impression du Zoom le 6 juillet avec distribution à suivre ;
- Journée citoyenne le 17 octobre – communication à faire au forum des associations

COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE- VALERIE MASSOT

- Assemblées Générales des différentes associations en cours ;

- Travail de préparation des plannings d'occupation des salles avec les membres de la commission
- Préparation du forum des associations en collaboration avec la commission communication

COMMISSION FINANCES ET ACTION SOCIALE – JACKY CHEVALLIER

- Présentation synthétique des budgets et synthèse de l'état de l'endettement ;
- Finances saines et très bon suivi comptable de la part des services.

COMMISION BÂTIMENTS-VOIRIE-TRAVAUX- GUILLAUME CARRÉ- DENIS PAILLARD

-Compte-rendu de la commission du 15 juin par M. PAILLARD
•intervention EGLM pour problème électrique sur la scène de la salle des loisirs
•problèmes de fuites sur la toiture de l'école : attente de devis de réparation ;
•Eglise : peinture des portes réalisée par l'entreprise Philippot ; devis en cours pour la mise en place d'un éclairage de sécurité et d'une alarme
•Signalisation horizontale : examen du devis Prosignals ; pourquoi ne pas acheter une machine pour réaliser les travaux en régie ? Aude Leblanc suggère de se rapprocher de Mayenne CO dans le cadre de la mutualisation ou du service prestations
•remplacement en cours de la fontaine à eau de l'ALSH : choix à faire entre acquisition et location ;
•relance des entreprises pour l'aménagement des abords de l'église ;

INFORMATIONS DIVERSES

- ZAC du BERRY 2 : travaux en stand- by du fait de la découverte de vestiges médiévaux.
- Arrêt de certains transports financés par la Région : pas d'anticipation, pas d'information préalable !
- Food Truck : arrêt de « Chrono Galettes » le mercredi soir ; Installation de « Star Food Kebab » le dimanche soir à compter de septembre ;
- Cellules commerciales rue Véga : réservation à confirmer pour l'installation d'un « Barber Shop » ; Malheureusement, l'installation d'un restaurant ou d'une crêperie est impossible car contraire au cahier des charges. Supports de communication en cours de commande.
- Retour sur le traitement de l'épisode de canicule : horaires adaptés au service technique et à l'école ; acquisition de ventilateurs. Mme Leblanc suggère de végétaliser la cour ; réflexion globale sur la création de salles tempérées ou climatisées, notamment à l'école.
- Plan d'eau : Monsieur le Maire rappelle la problématique et demande aux nouveaux élus leur niveau d'information à ce sujet. L'assemblée s'accorde pour pointer la mauvaise communication autour du projet et l'absence de tous les acteurs lors des réunions publiques. Une nouvelle réunion est en cours de programmation.
- Mayenne Communauté : retour sur les différentes réunions ; les commissions ne sont toujours pas officiellement créées.
- Prochain Conseil Municipal le 3 septembre à 20h00.

FIN DE LA SEANCE A 23h40

Le secrétaire de séance,
M. Patrick BERTIN

Le Maire,
M. Guillaume CARRÉ

MAIRIE DE MARTIGNÉ SUR MAYENNE